

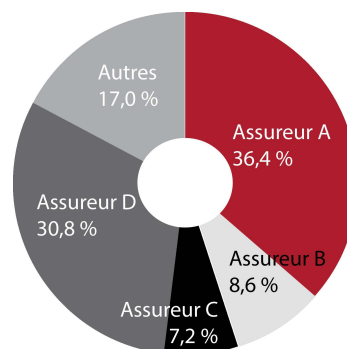
Notre engagement envers vous

Afin de trouver le produit d'assurance le mieux adapté à vos besoins, les conseillers salariés du *Groupe Vigilis* ont accès aux produits des sociétés d'assurance suivantes :

Assomption vie
Assurance RBC
Chubb
Croix Bleue Medavie
Desjardins Sécurité Financière
Empire-vie
Financière Manuvie

Financière Sun Life
Humania Assurance
La Capitale
La Great-West
L'Industrielle-Alliance
SSQ

Au cours de l'année financière terminée le 31 décembre 2011, la répartition des affaires placées par le Groupe Vigilis a été comme suit :



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun assureur ne détient une participation dans le Groupe Vigilis ni ne finance d'aucune façon ses activités. La recommandation des conseillers tient uniquement compte de l'analyse de vos besoins en matière de sécurité financière.

Nous nous engageons d'ailleurs à vous aviser immédiatement de tout conflit d'intérêt potentiel qui pourrait survenir.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des conseillers ne comporte aucune commission ou boni lié aux produits vendus. Toutefois, si vous souscrivez l'un des produits proposés, *Le Groupe Vigilis* recevra une commission de la société d'assurance qui émet ledit produit.

De plus, dans certains cas, la société d'assurance peut offrir une bonification liée au volume d'affaires soumis.

Nos obligations

Nous mettrons tout en oeuvre afin que votre régime d'assurance collective rencontre les objectifs de votre entreprise tout en répondant aux besoins du personnel. Pour ce faire, notre équipe sera appelée à :

- analyser vos besoins en avantages sociaux;
- élaborer le régime approprié ou vous proposer des modifications au régime actuel;
- si une mise en marché est jugée nécessaire :
 - rédiger un cahier des charges en vue de solliciter des offres auprès des assureurs sélectionnés;
 - analyser et comparer les offres obtenues;
- vous présenter les résultats de notre analyse et notre recommandation, y compris un comparatif écrit de votre régime actuel et de celui proposé;
- veiller à la mise en place d'un nouveau régime, y compris un support administratif complet auprès des assurés;
- collaborer à la bonne marche de la gestion du contrat et des assurés.

Votre implication?

Afin de nous permettre de rencontrer nos obligations, une connaissance approfondie de votre entreprise et de ses objectifs futurs est nécessaire.

VOTRE ENTREPRISE NE POSSÈDE PAS DE RÉGIME COLLECTIF

Veuillez remplir la section «Renseignements sur l'entreprise» du formulaire de soumission Web ainsi que le tableau «Liste des employés» que vous trouverez au www.vigilis.ca/docs/VIGILIS-Demande-Soumission.xls

VOTRE ENTREPRISE POSSÈDE DÉJÀ UN RÉGIME COLLECTIF

En plus de nous fournir les renseignements d'usage sur l'entreprise à l'aide du formulaire de soumission, vous devrez nous transmettre:

- votre livret de garanties;
- une copie de votre dernière facture d'assurance;
- la liste des employés (y compris les employés invalide);
- Vos renouvellements des deux dernières années.

Sur réception de votre demande de soumission et des informations requises, un conseiller Vigilis communiquera avec vous afin de discuter de votre entreprise et de vos attentes. Nous vous retournerons ensuite une copie signée de cet engagement, accompagnée d'un échéancier prévu pour chacune des étapes.

En tout temps, vous pouvez parler avec l'un de nos conseillers qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Tél. 450 682-7772 - 1 888 682-7772